



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E199849

VALABLE JUSQU'AU 04/07/2027

ÉDITÉ LE

06/08/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/01/2023

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/06/2024  
1 500

Raison sociale : HABITECK

100 RUE RAOUL BRIQUET  
62410 WINGLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC arras

Téléphone : 06 76 22 62 11

Fax :

Portable : 06 76 22 62 11

Siret : 948 140 504 00010

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 3817807-001-

Site Internet :

E-mail : sylvain@habiteck.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000011305804604

Responsabilité légale :

OKOURANT DEVELOPPEMENT (922 156 757) / LECOCQ SULLIVAN PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000011305804604

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                              | * Date d'attribution |
|------|--------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8621 | Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®" | 02/07/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 05/07/2023         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 05/07/2023         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.